

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Délibération n° 2019-04

Nombre de représentants au Comité Syndical :

en exercice : 29 présents : 9 pouvoirs : 5 L'an deux mille dix-neuf, le lundi 25 février à 15h00, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction du Conservatoire, à Rodez

Date de la convocation de la réunion : 18 février 2019

Date d'envoi des rapports : 18 février 2019

PRESENTS:

Mesdames Annie BEL, Magali BESSAOU, Brigitte MAZARS, Christine PRESNE, Gisèle RIGAL, Monsieur Claude ASSIER, Mesdames Karine ORCEL, Janine DELMON, Monsieur Yves MAZARS.

Absents ayant donné POUVOIR:

Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Brigitte MAZARS Madame Simone ANGLADE à Madame Gisèle RIGAL Madame Michèle BUESSINGER à Madame Magali BESSAOU Monsieur Camille GALIBERT à Madame Christine PRESNE Madame Bernadette de TREMONTELS à Monsieur Yves MAZARS

Présidente de séance : Madame Magali BESSAOU Secrétaire de séance : Madame Janine DELMON

Médecine professionnelle et préventive – convention CDG12

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-17, Considérant la convocation régulière des membres du comité syndical le 24 janvier 2019, aux fins de réunion du comité syndical du syndicat mixte du CRDA le 18 février 2019, à 14h30,

Considérant les rapports adressés le 08 février 2019,

Considérant l'absence de quorum lors de l'ouverture de la séance, et l'impossibilité, dans ces conditions, de tenir cette dernière,

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 18 février 2019, sur le même ordre du jour, et l'envoi des rapports correspondants le même jour, aux fins de réunion le 25 février 2019, à 15h00,

Considérant l'obligation du syndicat mixte du CRDA d'adhérer à un service de médecine professionnelle et préventive,

Considérant l'évolution dudit service au sein du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aveyron, notamment la proposition d'une contribution forfaitaire annuelle au regard des effectifs de la collectivité et la mise à disposition d'une équipe pluridisciplinaire dédiée (infirmier, médecin, psychologue, ergonome),

Considérant la convention d'adhésion à ce service, ci-annexée,





Déposé en Préfecture le

2 8 FEV 2019

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- Adopte la convention ci-annexée, confiant la responsabilité du service de médecine professionnelle et préventive au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aveyron,
- Autorise Mme la Présidente à signer cette convention, et procéder à toutes les formalités nécessaires à son application et sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme

La Présidente,

Magali BESSAOU

Sens des votes :

Pour: 14 Abstention: 0 Contre: 0

Ne prend pas part au vote : 0

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Médecine professionnelle et préventive - Convention CDG12

Date de décision: 25/02/2019

Date de réception de l'accusé 28/02/2019

de réception :

Numéro de l'acte : 20190225_04

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20190225-20190225_04-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .4

Commande Publique

Autres types de contrats

Date de la version de la 28/11/2018

classification:

Nom du fichier: Delib_19.04_Medecine_Pro_Conv_CDG12.pdf (99_DE-012-251200986-

20190225-20190225_04-DE-1-1_1.pdf)

Annexe: Conv_Medecine_Pro_CDG12.pdf (99_AU-012-251200986-20190225-

20190225_04-DE-1-1_2.pdf)

Convention d'adhésion au service Médecine professionnelle du CDG12